

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARRETE n°2016/316 : Portant délégation de fonctions et de signature aux Adjointes au Maire et à des Conseillers Municipaux.**

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2122-18,

Vu le procès-verbal du 4 avril 2014 relatif à l'installation du Conseil municipal élu le 30 mars 2014 et à l'élection du Maire et des adjoints au Maire,

Vu ses arrêtés n°2015/203 du 3 juillet 2015, n°2015/303 du 5 novembre 2015, n°2015/304 du 9 novembre 2015, n°2016/008 du 21 janvier 2016, n° 2016/023 du 1<sup>er</sup> février 2016 et n° 2016/197 du 8 juillet 2016, donnant délégation de fonctions et de signature aux Adjointes au Maire et à des Conseillers Municipaux,

Vu ses délibérations n° 2015/039 et n°2015/040 du 30 juin 2015, relatif à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'ordre du tableau,

**ARRETE :**

## ARTICLE 1.

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux adjoints au Maire, pour les domaines d'activités suivants :

Mme Fanny HERVÉ  
Premier Adjoint au Maire

- Vie scolaire
- E-administration - numérique

M. Belkacem BELARBI  
2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Culture
- Conservatoire de musique et de danse

Mme Marie-Agnès GALLAIS  
3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Relations avec les établissements publics culturels
- Archives

M. Olivier HUBERT  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Travaux
- Communication
- Commerces et artisans
- Conseiller de quartier Croix Bosset - Monesse

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 57 67 47 58

Mme Pascale PARPEX  
5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Affaires sociales
- Santé et Handicap
- Accès aux droits

M. Vincent DECOUX  
6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Finances
- Commande publique
- Déontologie
- Fêtes et cérémonies

Mme Catherine MARLE  
7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Bénévolat
- Associations
- Vie des Quartiers

M. Thibaut de GESTAS  
8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Entreprises et emploi
- Economies budgétaires
- Anciens combattants
- Bâtiments communaux

Mme Anne TEXIER  
9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Famille
- Activités périscolaires
- Personnes âgées

M. Bruno HAAS  
10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

- Sécurité
- Voirie et réseaux
- Conseiller de quartier Cristallerie  
Manufacture

## ARTICLE 2.

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux conseillers municipaux, pour les domaines d'activités suivants :

M. Jacques VILLEMUR

- Urbanisme
- Habitat
- Patrimoine historique
- Affaires générales
- Conseiller de quartier Centre ville

M. Romain HOFFSCHIR

- Environnement, développement durable et efficacité énergétique
- Conseiller de quartier Renan Chataigneraie

M. Michel JIAUME

- Stationnement
- Sécurité routière et circulation
- Déplacements doux
- Opérations funéraires et cimetière

Mme Marie-France LILLY

- Logement social
- Relations avec les bailleurs sociaux

Mme Louise BOMPAIRE

- Petite Enfance

M. Jean DETOLLE

- Ressources humaines
- Sécurité au travail

M. Jean-Pierre FORTIN

- Transports
- Espaces verts
- Propreté

ARTICLE 3.

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux conseillers municipaux, pour les domaines d'activités suivants :

M. Ludovic JEAN

- Jeunesse
- Citoyenneté
- Prévention
- Conseiller de quartier Bruyères

Mme Assunta MESMIN

- Jumelages
- Apprentissage des langues étrangères

M. Philippe HAZARD

- Sports
- Conseiller de quartier Brancas

Mme Muriel COHEN

- Conseil communal des jeunes
- Conseiller de quartier Danton

M. Jean-François PACE

- Conseiller de quartier Beau Site - Binelles

ARTICLE 4.

Les adjoints au Maire et les conseillers municipaux visés aux articles 1 et 2 constituent, avec le Maire, la Municipalité.

ARTICLE 5.

En l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, délégation générale et permanente de signature est accordée à Mme Fanny HERVÉ, Premier Adjoint au Maire, à l'exclusion des correspondances concernant les archives communales.

ARTICLE 6.

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés n°2015/203 du 3 juillet 2015, n°2015/303 du 5 novembre 2015, n°2015/304 du 9 novembre 2015, n°2016/008 du 21 janvier 2016, n° 2016/023 du 1<sup>er</sup> février 2016 et n° 2016/197 du 8 juillet 2016.

ARTICLE 7.

Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la Mairie.  
Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.  
Une copie est notifiée aux intéressés.

**Fait à Sèvres, le vingt-cinq octobre deux mille seize.**



*Le Maire,*

  
Grégoire de LA RONCIÈRE.